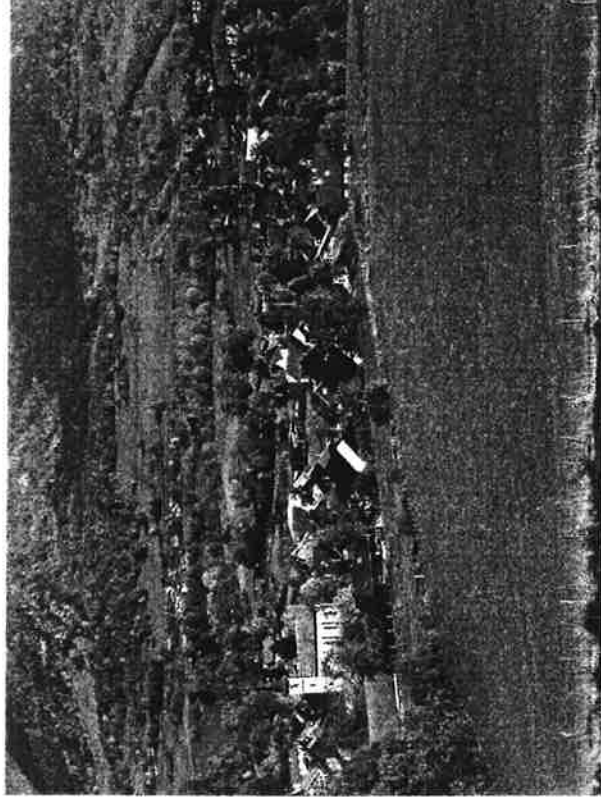


DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Commune de Curienne



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Orientations générales d'urbanisme et d'aménagement concernant l'organisation générale du territoire communal pour les années à venir

Le P.A.D.D. correspond au projet d'aménagement de la commune au regard des prévisions démographiques, économiques retenues, en fonction du diagnostic et des enjeux présentés dans la partie analyse du rapport de présentation, il prend également en compte les grandes orientations définies au niveau supra-communal en particulier dans le Schéma de Cohérence Territoriale (S.CO.T.) arrêté, la charte du Parc Naturel Régional du massif des Bauges et les orientations élaborées par le S.I.P.L. (Syndicat Intercommunal du Plateau de La Leyesse).

La politique retenue par la commune respecte les obligations liées aux lois d'aménagement, en particulier les lois montagne, S.R.U. et urbanisme et habitat, le contenu étant précisé par les articles L.110 et L.121.1 du Code de l'Urbanisme.

Les objectifs communaux sont rappelés dans le rapport de présentation.

Les principes du développement durable ont guidé cette réflexion (préservation des richesses et des potentialités pour les générations futures).

*** Pour information : les orientations générales définies dans la première partie du projet d'aménagement et de développement durable ne sont pas intangibles. Elles pourront évoluer ou être remises en cause par la commune dans le cadre de procédures soit de modification, soit de révision, selon la nature et l'importance du changement apporté.**

Orientations en matière de développement démographique et de la construction

ORIENTATIONS

DISPOSITIONS, PROJETS ET LOCALISATIONS

- Favoriser l'accroissement démographique :

Renforcer l'attractivité de la commune et utiliser le potentiel existant dû à sa position géographique et à l'intérêt du site.

Aujourd'hui :

1999	2004 : estimation
613 habitants	660 habitants environ

Demain :

2014
850 habitants

- Offrir des potentialités de construction et d'accueil

Cet objectif correspond à une construction au rythme de 8 logements par an intégrant un taux d'occupation de 2,5 pers./log. et une rétention foncière de 1 terrain sur 2.

- Favoriser la mixité des âges, le renouvellement des générations et la pérennité de la vie locale en facilitant l'installation d'une population jeune et en maintenant une qualité de vie et les services à toute la population (en particulier pour les « anciens »)
- Maintenir les jeunes et anciens au pays.

- Renforcer les équipements, services et activités existants sur la commune,
- Offrir un panel varié de logements (en location ou accession et de taille suffisante) pour les jeunes, familles et l'accueil de personnes âgées,
- Maintenir une offre foncière compatible avec le développement retenu et suffisante pour contenir la hausse du prix du foncier (donc l'installation de jeunes ou de familles modestes...).

Orientations en matière d'aménagement de l'espace

ORIENTATIONS

DISPOSITIONS, PROJETS ET LOCALISATIONS

DEVELOPPEMENT

Respecter le principe d'équilibre entre le développement et le renouvellement urbain d'une part, la préservation des terres agricoles ou potentielles et la protection des espaces naturels et des paysages d'autre part, en respectant les principes du développement durable.

Réaliser au travers du P.L.U. un véritable projet de vie sur la commune en prenant en compte la diversité des fonctions urbaines et rurales.

- Pour maintenir un rythme de 8 nouveaux logements par an, identifier les tènements concernés par l'urbanisation au regard des lois (montagne, SRU, urbanisme et habitat...)
- Privilégier l'urbanisation dans les secteurs desservis par les réseaux (assainissement collectif et réseau d'eau potable), notamment dans un souci d'une gestion économe de l'espace.
- Maintenir la vie locale, en particulier au chef-lieu, puis dans les hameaux (après réalisation des réseaux d'assainissement collectif)
- Face au développement actuel en étoile et éclaté, proposer un projet organisé de la commune.

Développement qualitatif (en profondeur) de l'urbanisation (éviter le développement linéaire = village - rue)

- 1) sous forme d'opération d'ensemble en continuité du chef-lieu (Est), à proximité des services publics (école, mairie,) et des futures constructions (logements sociaux).
- 2) Dans les dents creuses au chef-lieu (au Grand Pré, à Cuinet et aux Vachers)
- 3) Prévoir l'urbanisation future à Fornet (après la réalisation des réseaux d'assainissement collectif), en travaillant sur les dents creuses

AMENAGEMENT ET VALORISATION

- Renforcer la qualité de vie
- Protéger et valoriser les villages et hameaux
- Valoriser les chemins piétons

Valoriser le village de Curienne :

- Aménager le secteur entre la place de l'église et la place de la mairie
- Favoriser une construction organisée, en continuité du chef-lieu pour renforcer son identité
- Créer la « diagonale verte » (chemin piéton) de liaison entre le centre village, les équipements publics, le site de développement de l'urbanisation et le site naturel des Bauches, pour rejoindre le chemin piéton de Combe Rey.
- Aménager ou poursuivre le développement des chemins piétons au chef-lieu
- Créer du lien entre les différentes composantes : chemin piéton entre le chef-lieu, les espaces naturels et de jeux au sud, rejoignant le chemin de Cuinet.

ORIENTATIONS

- Préserver et valoriser la qualité architecturale et le tissu bâti.
 - assurer la qualité environnementale des constructions et le respect de l'architecture locale.
 - valoriser les abords des constructions privées ou publiques
 - travailler sur le centre ancien et son environnement
 - maintenir une qualité élevée pour la restauration et la construction
- Prendre en compte la charte du PNR des Bauges
- Prendre en compte les risques naturels

PROTECTION / ENVIRONNEMENT

- Maîtriser et limiter les extensions urbaines tout en prévoyant des capacités d'urbanisation futures (à 10 et 20 ans) suffisantes (pour satisfaire les besoins identifiés dans le diagnostic) :
 - Eviter l'étalement urbain et le mitage et garantir une gestion économe du territoire,
 - Offrir des solutions alternatives à la maison individuelle consommatrice d'espace,
 - Préserver l'image rurale de la commune (poésie naturelle des sites).
- Préserver les secteurs présentant une valeur écologique.

DISPOSITIONS, PROJETS ET LOCALISATIONS

- En harmonie avec le Parc des Bauges, encourager les procédures de réhabilitation du bâti traditionnel.
- Respecter l'architecture locale, la prendre en compte pour les nouvelles constructions (article 11 du règlement) ; identifier et garder les proportions et hauteurs de bâtiments en harmonie avec le bâti traditionnel et les sites.
- Inciter et développer la consultance architecturale pour intervenir qualitativement au niveau des permis de construire.
- Favoriser l'utilisation des matériaux traditionnels pour la construction ou la réhabilitation (article 11 du règlement).
- Préserver et valoriser le petit patrimoine (poursuite de la restauration + embellissement, éclairage...) : fours, bassin, murets...
- Identifier les risques naturels, les repérer au zonage et intégrer les mesures adaptées au projet de P.L.U. (prescriptions du P.I.Z. et travaux)

- Mettre en place au P.L.U. les conditions réglementaires permettant une consommation optimale du foncier lié à l'urbanisation.
- Arrêter le mitage et travailler sur les « dents creuses », en continuité du chef-lieu afin d'optimiser les accès et les équipements existants.
- Permettre dans le P.L.U., les opérations d'habitat groupé, petit collectif, collectif ou intermédiaire (de type UA et Uc au P.L.U.), en respectant les gabarits locaux (chef-lieu, Fornet (futur)).
- Identifier le potentiel en réhabilitations.
- Grâce à une urbanisation « douce » et modérée, conserver l'image « commune verte, agréable et pittoresque ».

Repérage en agricole ou naturel au P.L.U. des sites naturels suivants :

- Site NATURA 2000 : "Combe d'Ire et rebord méridional du massif des Bauges" (Site S14)
- la ZNIEFF "Rebord méridional du massif des Bauges" (de type 2)

ORIENTATIONS

ORIENTATIONS	DISPOSITIONS, PROJETS ET LOCALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur les composantes naturelles majeures existantes sur la commune et préserver les secteurs sensibles. 	<p>Préserver les éléments présentant une valeur naturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prairies, espaces boisés, agricoles, zone humide des Bauches, gorges de la Ternèze... et les sites recensés dans la charte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. <p>Mettre en valeur le milieu humide des Bauches : projet d'aménagement et de valorisation biologique étudié par le conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie</p>
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les habitants à l'environnement en développant les outils permettant la découverte des milieux 	<ul style="list-style-type: none"> Aménager un circuit pédagogique sur le site de la zone humide des Bauches Maintenir les circuits existants : chef-lieu, plateau, chemins agricoles, Saint-Michel
<ul style="list-style-type: none"> Protéger les richesses naturelles de toute pollution, dont les ressources en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Protéger les périmètres de captages d'eau potable dans le zonage du P.L.U., en particulier à Montmerlet
PAYSAGES	
<ul style="list-style-type: none"> Protéger les sites présentant une valeur paysagère, environnementale ou agricole : 	<p>Protéger :</p> <ul style="list-style-type: none"> les sites agricoles : Grand Joueret, et autour des différents hameaux (Verney/Fornet, Chef-lieu, La-Bas...) le site « bucolique » de la Combette, la qualité paysagère du site de La Bas (plateau + bâti ancien), la Chapelle St Michel, les sites bâtis traditionnels de Montmerlet, de Montgelas, les alignements d'arbres identifiés (E.B.C. au P.L.U.), la forêt et les vergers.
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir des espaces de respiration favorisant la vie locale et l'identification des différents sites voisins et préserver les paysages ouverts. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir des fenêtres paysagères locales et les vues sur le grand paysage (Plateau de la Leyse, Thoiry, Puygros ...) et dans le cadre de la Combe de Savoie sur le Lac du Bourget et les massifs de Belledonne, de Chartreuse et des Bauges (depuis la chapelle du Mt St Michel en particulier). Créer des séquences vertes entre les villages et hameaux

Orientations en matière de développement économique

ORIENTATIONS

DISPOSITIONS, PROJETS ET LOCALISATIONS

ACTIVITES / SERVICES

- Favoriser la mixité sociale et la diversité des fonctions urbaines : en maintenant les activités, services et commerces indispensables à la vie locale et l'animation (services publics, bars, restaurants...),
- Accueillir des activités en respectant la qualité des paysages, la qualité de vie, la tradition rurale et le paysage (bureaux d'études techniques en relation avec l'environnement et la maison des biotechnologies)

- Permettre au règlement l'installation d'activités non nuisantes en site urbain (loi S.R.U.)
- Soutenir les services existants (la Poste, santé) et faciliter l'installation d'activités nouvelles.
- Poursuivre le projet de la maison des biotechnologies
- Prévoir l'aménagement d'une pépinière d'entreprises liée à l'environnement, à proximité de la Maison des biotechnologies

AGRICULTURE / FORETS

- Maintenir et faciliter le développement de l'activité agricole présente sur la commune :
 - permettre la reconquête de nouveaux secteurs,
 - mettre en place des contrats d'entretien des espaces ouverts en friche (P.L.G.E) (plateau de la Leyse)
 - intégrer une fonction de présentation et d'accessibilité à des espaces naturels ouverts,
- Valoriser les espaces forestiers :

Repérer au zonage du P.L.U. les terrains agricoles ou potentiels
Faciliter l'exploitation des parcelles par la création d'Associations Foncières Pastorales.

- Protéger les secteurs agricoles à forts enjeux, les tènements agricoles et les accès (grand Joueret, autour des hameaux et du chef-lieu)
- Envisager des contrats avec les exploitants agricoles pour l'entretien des sites, éviter l'enfrichement et lutter contre la déprise agricole
- Entretien des accès

- Favoriser la gestion de la forêt communale (Plan de gestion/ONF),
- Valoriser la filière bois/forêt privée,

TOURISME

- Maintenir et renforcer l'attractivité de la commune pour permettre un développement touristique de proximité :
 - développer le panel d'activités sportives et de loisirs
 - proposer de nouvelles activités culturelles,

- Développer les sentiers de randonnées, de VTT, un circuit pédagogique, aménager un site de canyoning (Ternèze) et un terrain de sport à Combe Rey
- Créer une vitrine du projet Grand Lac reprenant le thème de l'eau en lien avec la maison des biotechnologies,
- Aménager le site naturel de loisirs et sportif de Cuinet

Orientations en matière d'équilibre social de l'habitat

ORIENTATIONS

- Apporter une offre diversifiée en logements (neuf ou réhabilitation) pour permettre l'accueil d'une population variée
- Intégrer une part de logements collectifs, intermédiaires ou groupés (en locatif ou accession) dans le panel de l'offre de construction, afin de favoriser la mixité sociale et renforcer et densifier les pôles d'habitat dense de la commune.
- Intégrer les différentes tranches d'âge (jeunes, couples avec enfants, personnes âgées) dans les projets de construction et les structures d'accueil.
- Intégrer une part de logements sociaux.

DISPOSITIONS, PROJETS ET LOCALISATIONS

- Maintenir la proportion de 40% d'habitat intermédiaire et 60% d'habitat individuel.
 - Permettre la construction de logements intermédiaires, entre le chef-lieu et le site des Bauches, et au Sud du chef-lieu dans les dents creuses (les Vachers).
 - Densifier les villages et extensions en continuité du bâti existant
 - Offrir un site d'accueil pour les personnes âgées au chef-lieu
 - Offrir un panel varié de surfaces de terrain (par le biais du C.O.S. et du zonage du P.L.U.) afin d'accueillir une population diversifiée: catégories sociales, jeunes et anciens, familles modestes ou aisées...et permettant de construire des logements de grande taille (accession ou locatif), pour les familles avec enfants.
- En continuité du chef-lieu permettre l'accueil de logements sociaux à proximité des services publics (école, mairie...)

Orientations en matière de transports et de déplacements

ORIENTATIONS

- Améliorer la desserte communale et les conditions de transport en général et optimiser les déplacements.
- Mener une réflexion à l'échelle intercommunale sur les déplacements
- Mettre en valeur et organiser les cheminements piétons

DISPOSITIONS, PROJETS ET LOCALISATIONS

- Abandon du projet de contournement du chef-lieu (ER au POS) sur le plateau des Bauches
 - Améliorer la desserte communale depuis St Jeoire-Prieuré et les conditions de transport en général.
 - La vie locale sera facilitée par le biais d'aménagements qui se traduisent au P.L.U. par des Emplacements Réservés destinés à des élargissements de voies et équipements
 - Améliorer la desserte et le stationnement au chef-lieu et limiter la création de nouvelles voies d'accès dans la commune.
 - Prévoir avec les autres communes du Plateau de la Leyse et Chambéry-métropole, la mise en place de navettes (minibus ou taxis collectifs) à connecter avec les circuits de transports collectifs existants sur St Alban-leyse et Challes les Eaux.
 - Prévoir l'ouverture du transport scolaire au tout public
- Mettre en place des cheminements piétons entre le cœur du chef-lieu et les sites d'extension de l'urbanisation

Orientations en matière d'équipements, d'activités collectives et de services

<ul style="list-style-type: none"> ● Maintenir et développer les équipements et services destinés à améliorer la qualité de la vie locale et les services à la population. ● Loisirs et sports : 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconstruire la salle d'activités sur son site - Renforcer les services à la population jeune et vieillissante : <ul style="list-style-type: none"> - école, restaurant scolaire, garderie... - services de soins et services à domicile (santé)... - des locaux pour améliorer le fonctionnement des services communaux (des ateliers, locaux techniques et garages...). - aménager le site communal en grande partie en face de la mairie - aménager un terrain de jeux collectifs à proximité de la Maison des biotechnologies - aménager le site de loisirs de la Ternèze (vers le Pont)
<ul style="list-style-type: none"> ● Poursuivre le projet d'assainissement collectif en desservant les secteurs prioritaires et maîtriser les besoins futurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'extension du réseau d'assainissement collectif à Fomet
<ul style="list-style-type: none"> ● Préserver la <u>qualité</u> et les <u>capacités</u> en eau potable 	<p>Les secteurs de développement seront situés dans ou à proximité des secteurs desservis par le réseau d'eau potable</p> <p>Les objectifs de population pour 2013 sont en adéquation avec la capacité en eau potable (depuis Puygros et Thoiry) pas de développement sur les sites de Montmerlet et Montgelas insuffisamment desservis</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Prendre en compte le traitement des déchets 	<p>L'urbanisation en continuité des secteurs bâtis sera desservie par la collecte des ordures ménagères</p>

